

# LES POLITIQUES LANGUE ET CULTURE BASQUES AU REGARD DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE PAYS BASQUE

---

⇒ *La culture basque*



## SOMMAIRE

---

A - Historique de la structuration de l'action culturelle locale.....	4
B – Analyse et limites des dispositifs locaux en charge de la culture basque.....	7
C – Pistes de réflexion : qu'entendons-nous par culture basque ?.....	15
D – Préconisations concernant la culture basque dans l'hypothèse de la création d'un EPCI Pays Basque.....	20
E- Annexes.....	22

# A - HISTORIQUE DE LA STRUCTURATION DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE

---

# Historique de la structuration d'une action culturelle locale

- **Les années 1970 : la mobilisation des acteurs associatifs autour de la langue et de la culture basque**

Au cours des années 1970 et jusqu'au début des années 1980, on assiste en Pays Basque, à une forte mobilisation des acteurs de la culture et de la langue basque : impulsion d'une fédération de danse, création d'une association d'action patrimoniale Lauburu, développement des semaines culturelles dans les différentes villes et villages, lancement des premiers cours du soir en langue basque, naissance des premières radios associatives locales, création de Pizkundea – fédération des associations culturelles basques – fédérations des artistes basques, création de centres culturels à l'intérieur du Pays Basque (Uhaitza en Soule, Haize Berri en Basse Navarre, Eihartzea à Hasparren...) Dans la même période, de nouvelles troupes (Chimères, Versant...), de nouveaux festivals (franco-ibérique à Bayonne et Mai du théâtre à Hendaye) voient le jour sur la côte, et l'Ecole Nationale de Musique devient Conservatoire.

- **En 1984 création du Centre culturel du Pays Basque**

Pour la première fois en France, une institution spécifique est créée en vue d'administrer notamment la culture basque. A l'article 5 de ses statuts, une mission lui est confiée : « devenir un lieu d'animation pour le Pays Basque, un lieu de diffusion, de création, de coproduction de spectacles pluridisciplinaires, un lieu d'échanges et de recherches culturelles au plus haut niveau et dans tous les domaines, un soutien actif et créatif pour les cultures locales ». Le Centre Culturel du Pays Basque devint le premier espace institutionnel où les propositions émanant du mouvement associatif et les nouvelles orientations définies par le gouvernement en matière culturelle pouvant se croiser, tout en impliquant en tout premier lieu, les pouvoirs locaux. Pourtant dès l'assemblée constitutive, des dissensions apparaissent entre les associations de Pizkundea qui défendent la prise en compte d'une spécificité basque et une majorité d'élus, les premiers reprochant en particulier aux seconds leur refus d'accorder une priorité à la langue basque. Le Centre Culturel du Pays Basque implosera en 1988 et conduira à la création de l'Institut Culturel Basque (dédié à la culture basque) d'une part et de la Scène Nationale d'autre part (pour le spectacle vivant en général). Simultanément voit le jour le Syndicat intercommunal de soutien à la culture basque. (*Sources : Politique culturelle et langue basque. Le centre culturel du Pays Basque (1984-1988) ; Denis Laborde, Lapurdum ; 1997*).

- **Les décennies 1990-2000 : la création de l'ICB et la prise en compte du fait culturel comme facteur clef du développement local**

Sous l'impulsion des associations œuvrant dans le domaine de la langue et de la culture basque, les pouvoirs publics créent l'Institut Culturel Basque, association loi 1901 réunissant en son sein tous les niveaux de pouvoirs publics.

# Historique de la structuration d'une action culturelle locale

(Etat, Département, Région, communes rassemblées au sein du SISCB) et les opérateurs associatifs.

- ✓ A la même période (1992), le Conseil de Développement et le Conseil des Elus du Pays Basque élaborent un projet de développement et d'aménagement du territoire. Pour sa mise en œuvre ils contractualisent avec l'Etat, la Région et le Département dans le cadre de la Convention Spécifique 2000-2006, poursuivie par le Contrat territorial 2007-2013. La culture est alors perçue comme un fort vecteur de développement local. Au fil des deux contrats le territoire va se doter d'équipements culturels.
- 1. La Convention Spécifique (2000-2006) :
  - Patrimoine : organisation et renforcement de l'action patrimoniale sur le territoire : restauration et réhabilitation du Musée basque, création du CEP Ospitalea d'Irissarry, plan global du patrimoine jacquaire etc ;
  - Lecture publique : renforcement du réseau avec la construction d'équipements sur chacun des bassins de vie du territoire, notamment en Pays Basque intérieur ;
  - Spectacle vivant : amélioration du maillage des structures de diffusion, avec la création notamment des Scènes de pays, en complément de la scène nationale qui est désignée « structure ressource » en matière de spectacle vivant. Par ailleurs, l'ICB propose une aide à la création notamment professionnelle dans le domaine du spectacle vivant.
- 2. Le contrat territorial Pays Basque (2007-2013)
  - Lecture publique : projet de mise en commun des fonds basques via un portail animé en réseau : Bilketa
  - Consolidation de l'ICB par une augmentation de son budget et conduite d'une réflexion qui aboutira à la création d'une nouvelle fonction → aider les collectivités à mieux prendre en compte la culture basque dans leurs politiques culturelles publiques.
- 3. Contrat territorial 2014/2020 : à compléter au regard du contenu qui sera au final validé

## Synthèse :

En 4 décennies, l'organisation du champ culturel sur le territoire a beaucoup évolué. Dans les décennies 1970-1980, le champ culturel était largement investi par le monde associatif. **Les décennies 1990 et 2000 voient l'essaimage d'établissements culturels (salles de théâtre, médiathèques, écoles de musique etc.), la création de l'ICB, mais aussi la constitution d'intercommunalités pouvant s'emparer de la compétence culturelle**, en partie ou en totalité.

## B – ANALYSE ET LIMITES DES DISPOSITIFS LOCAUX EN CHARGE DE LA CULTURE ET DE LA CULTURE BASQUE

---

1. *L'Institut Culturel basque*
2. *Les intercommunalités*

# 1. L'institut culturel basque

## I. Un outil associatif chargé de promouvoir la culture basque

- **Créé en 1990** par les pouvoirs publics sous l'impulsion de la fédération des associations basques Pizkundea, qui a été durant de longues années le fer de lance de la culture basque.
- **Mission** : la promotion, le développement et le rayonnement de la culture basque, dans une dimension permanente et évolutive. La zone de rayonnement et d'action privilégiée de l'ICB sera le Pays «Pays Basque ». Il pourra par ailleurs promouvoir des actions sur le plan régional, national et international.

- **Association loi 1901 composée de 3 collèges :**

Membres institutionnels	Communes adhérentes au SISCB	Acteurs culturels
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat</li> <li>• Conseil Régional d'Aquitaine</li> <li>• Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques</li> <li>• Le SISCB</li> <li>• Com. Autonome d'Euskadi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 146 communes adhérentes au Syndicat Intercommunal pour le Soutien à la Culture Basque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations et autres personnes morales travaillant dans le monde artistique (157)</li> <li>• Personnalités qualifiées</li> </ul>

- **L'assemblée générale** composée de l'ensemble des membres institutionnels et associatifs
  - ↳ Approuve les comptes de l'exercice clos et le rapport moral, prend connaissance du projet culturel
- **Le Conseil d'Administration** :
  - ✓ 9 membres institutionnels : 2 représentants Etat, 2 représentants CRA, 2 représentants D64, 2 représentants SISCB, 1 représentant CAB
  - ✓ 11 membres associatifs et personnalités qualifiées
  - ↳ Détermine les orientations générales et le projet culturel, mobilise les ressources nécessaires à leur réalisation, veille à l'atteinte des objectifs fixés.



# 1. L'institut culturel basque (suite)

## II. Les missions de l'ICB (Cf. présentation synthétique des activités de l'ICB, annexes, p.23)

- **Mission** : la promotion, le développement et le rayonnement de la culture basque dans sa dimension permanente et évolutive
- **Domaines d'intervention** : le spectacle vivant (danse, théâtre, musique, chant, arts de la rue.), le bertsolarisme, la littérature, la production audiovisuelle et la diffusion numérique, les arts plastiques, le patrimoine et l'environnement, le tourisme et la gastronomie, les fêtes, les loisirs, les jeux et les sports basques.
- **4 modes d'intervention** :
  - ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de politiques culturelles publiques ;
  - ✓ Maîtrise d'œuvre pour des programmes de politiques publiques ;
  - ✓ Ingénierie auprès d'opérateurs culturels ;
  - ✓ Maîtrise d'ouvrage pour des projets structurants.
- **Activés en 2015 autour de 5 axes** :
  - ✓ Conseiller pour la définition des politiques culturelles publiques
  - ✓ Renforcer le pôle patrimoine de l'ICB
  - ✓ Eduquer et sensibiliser à la culture basque
  - ✓ Développer une offre numérique
  - ✓ Accompagner les opérateurs et acteurs



# 1. L'Institut Culturel Basque (suite)

## III. Les moyens humains et financiers

- ✓ L'équipe technique est constituée de 9 personnes
- ✓ 61 % du budget de l'ICB est abondé par l'Etat le Département et la Région

GASTUAK		SARTZEAK	
<b>Proiektu kulturala</b>	<b>681 037 €</b>	<b>Diru laguntzak</b>	<b>578 000 €</b>
1/ Politika publikoen definitzeko aholk.	58 374 €	Estatua	196 000 €
2/ Proiektu berriztatzaileak bultzatu	65 739 €	Departamendua	196 000 €
3/ Eragile kulturalak lagundu	490 316 €	Eskualdea	186 000 €
4/ Informatu, komunikatu	66 609 €		
		<b>Kotizazioak</b>	<b>148 700 €</b>
<b>Futzionamendu gastuak</b>	<b>232 463 €</b>	EKAHAS	144 200 €
		Elkarteak	4 300 €
		<b>Gainerateko sartzak</b>	<b>213 800 €</b>
		Laguntza prib.	23 000 €
<b>Amortizamenduak</b>	<b>27 000 €</b>	Proiektu partaidetzak	184 800 €
		Uniformation	6 000 €
<b>Orotara</b>	<b>940 500 €</b>	<b>Orotara</b>	<b>940 500 €</b>

### ➔ Synthèse et limites

L'Institut Culturel Basque a été créé par les pouvoirs publics sous l'impulsion des associations œuvrant en faveur de la langue et de la culture basques dans un contexte où la culture était très largement prise en charge par le monde associatif. Les premières années d'existence de l'ICB ont d'ailleurs essentiellement été consacrées aux relations avec les associations et à leur structuration dans le territoire. Le dispositif d'accompagnement des opérateurs culturels, professionnels et amateurs, constitue encore aujourd'hui l'une des fonctions principales de l'ICB.

Depuis, le Pays Basque s'est doté d'équipements culturels dédiés, et la plupart des intercommunalités définissent leurs modalités d'action en matière culturelle. La culture a ainsi vocation à être davantage prise en charge par l'action publique. Pour y faire face, l'ICB s'est doté d'une fonction d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, pour accompagner les institutions publiques dans l'intégration de la culture basque à leurs politiques culturelles publiques dans l'objectif d'irriguer l'ensemble du territoire et tous les champs de la vie culturelle.

# 1. L'Institut Culturel Basque (suite)

Mais dans un contexte où la culture est une compétence partagée par toutes les institutions, **cette mission reste difficile à mettre en œuvre et malgré ses efforts, l'ICB ne pèse que marginalement sur la définition des politiques publiques. Ces difficultés soulignent au fond la limite d'un outil associatif, à qui l'on a attribué la mission de promouvoir et développer la culture basque, sans qu'il ne soit habilité à définir des politiques publiques. Par ailleurs, on observe parfois que certains acteurs institutionnels se dispensent d'intégrer la culture basque dans leurs politiques, en mettant en avant l'exclusivité de l'ICB en la matière.**

Enfin, la culture faisant l'objet d'une compétence partagée, les acteurs culturels doivent s'adresser à une diversité d'interlocuteurs et de dispositifs pour pouvoir concrétiser leurs projets ; **de plus, les projets « culture basque » sont souvent orientés vers l'ICB qui pour autant ne dispose pas des moyens nécessaires pour se substituer à tous les dispositifs de financements institutionnels.**

## 2. Les intercommunalités

Cf. description synthétique des compétences et pratiques des 10 intercommunalités dans le domaine de la culture et de la culture basque, et recensement du patrimoine, des équipements culturels et acteurs associatifs sur ces territoires intercommunaux, annexes, p. 30

### ➔ Synthèse et limites :

#### Sur les différents territoires intercommunaux :

- ✓ le tissu associatif reste partout présent. Il semble constituer une part importante de la vie culturelle locale.
- ✓ on repère fréquemment à l'échelle des communes :
  - des salles dédiées ou polyvalentes pouvant accueillir du spectacle vivant
  - des équipements de lecture publique
  - des éléments patrimoniaux protégés

#### L'intervention des intercommunalités dans le champ culturel est hétérogène d'un territoire à un autre :

- ✓ Des interventions culturelles s'adossant à une compétence autre que celles de la culture (ex. « Animation du territoire » à l'ASPB, « enseignement » à l'ACBA), les villes continuant à activer des compétences culturelles.
- ✓ Des interventions parfois restreintes et ciblées (ex. ACBA concentrée sur l'enseignement musical, l'holdy-oztibarre circonscrite à sa participation à la Scène de Pays Baxe Nafarroa)
- ✓ Des intercommunalités ayant acquis la compétence sans l'avoir pleinement activée (ex. Les communautés de communes de Hasparren et Nive-Adour)

Pour autant, on constate que la majorité d'entre elles ont pour point commun d'intervenir en matière de **spectacle vivant et d'enseignement musical** :

#### ✓ L'intervention en matière de spectacle vivant :

- elle est toujours constituée d'une programmation culturelle, d'une aide à la création, d'une action de médiation envers les publics scolaires et autres publics prioritaires. Ces trois axes d'intervention sont connectés les uns aux autres : la médiation se fait autour des spectacles programmés, les spectacles accueillis en résidence font l'objet d'une programmation etc.
- elle est gérée en direct (ex. Errobi, ASPB) ou par la participation de l'intercommunalité à une association (ex. la scène de Pays Baxe Nafarroa).

## 2. Les intercommunalités (suite)

- elle se traduit en général par la mobilisation de crédits de fonctionnement. L'intercommunalité s'appuie ainsi sur les équipements communaux, par le biais de conventions de partenariat. On repère toutefois deux salles intercommunales : la nouvelle salle Saint Louis de St Palais et l'espace de Lutxi Borda à Ispoure.
- les spectacles en lien avec la culture basque restent minoritaires dans les programmations (dans le meilleur des cas, on recense environ 4 spectacles en langue basque sur une programmation d'une quinzaine de spectacles). Les spectacles ayant trait à la culture basque concernent soit du théâtre en langue basque, soit des spectacles de danse traditionnelles faisant l'objet d'une interprétation contemporaine (ex. 01.01, Baküna Show). Ces spectacles sont proposés par des équipes professionnelles, ou par des équipes mêlant professionnels et amateurs de haut niveau. En lien avec la programmation ayant trait à la culture basque, on constate que les scènes de pays, et la Scène nationale ont créé et participent à des dispositifs de coopération transfrontalière (Zubi ; Eszena T).
- ✓ L'intervention en matière **d'enseignement musical** se traduit par **une aide au fonctionnement** du conservatoire et/ou des écoles de musique associatives. L'intervention presque systématique des intercommunalités en matière d'enseignement musical est liée au schéma d'intervention du Conseil départemental. En effet pour être éligible à une aide du Département, l'école de musique doit être un établissement en régie directe de l'intercommunalité ou être une association identifiée ou conventionnée par l'intercommunalité. Le réseau des écoles de musique s'est ainsi peu à peu structuré à l'échelle intercommunale. On constate par ailleurs qu'une bonne partie des écoles de musique soutenues par les intercommunalités propose des enseignements aux instruments traditionnels de la culture basque.

Enfin, de manière générale, **s'agissant de culture basque dans les politiques culturelles intercommunales** :

- ✓ Elle n'est jamais citée dans les compétences statutaires des intercommunalités, exception faite de Nive-Adour.
- ✓ Dans la pratique en revanche, certaines mènent une politique volontariste (ex. la Communauté de communes d'Errobi en matière de théâtre en langue basque ; la Scène de Pays Baxe Nafarroa).
- ✓ Toutefois aucune intercommunalité ne met en œuvre une politique culturelle publique portant sur la culture basque dans sa totalité.
- ✓ L'engagement des intercommunalités vis-à-vis de la culture basque varie d'un territoire à un autre, ce qui pose la question de l'égal accès des habitants à ce capital culturel.

# C - PISTES DE RÉFLEXION : QU'ENTENDONS-NOUS PAR CULTURE BASQUE ?

---

# 1. Une culture vécue et créée dans l'ouverture

Qu'entendons-nous par culture basque ? Selon l'étude réalisée en 2005 sous maîtrise d'ouvrage de l'Institut Culturel Basque, Eusko ikaskuntza et Eusko Jaurlaritza, et intitulée « Identité et culture basque au XXIème siècle » :

- 70% des habitants du Pays Basque nord considèrent comme culture basque toute création ayant trait au Pays Basque, quelle que soit la langue utilisée
- 56 % pensent que la culture basque est toute création en langue basque
- 54% considèrent comme culture basque toute création produite par un artiste basque, ici ou ailleurs
- 51 % pensent que la culture basque est toute création produite au Pays Basque quel qu'en soit le thème, la langue ou l'auteur

↳ Selon cette étude qui s'appuie sur les dires des habitants du Pays Basque, il semblerait qu'une expression culturelle puisse être considérée comme « basque », selon le cas quand : le sujet porte sur le Pays Basque ou quand la langue basque est utilisée, si l'auteur est originaire du Pays Basque, ou quand l'œuvre est réalisée sur le territoire. Si l'on regroupe ces quatre critères, on en vient à considérer que toute expression culturelle en lien de près ou de loin avec le Pays Basque relèverait de la culture basque.

Cette acception on ne peut plus large est probablement à mettre en lien avec le fait que nous nous trouvons sur un territoire aux langues et expressions culturelles diverses. Et aux diversités culturelles du territoire s'ajoutent, dans l'espace privé notamment, tous les contenus culturels véhiculés par les médias et internet, qui placent l'habitant à l'échelle des cultures-monde. Ainsi, il est probable que les habitants du territoire ne vivent pas cette diversité au quotidien de manière cloisonnée, mais passent de l'un à l'autre de manière fluide et inconsciente, chacun « se nourrissant » avec les ingrédients de son choix. Il existe probablement autant d'habitants que de manière de vivre et de définir la culture basque. Et les artistes, les faiseurs de culture, faisant partie de ces habitants, on peut penser que la culture basque se nourrit et se réinvente dans les mêmes conditions.

→ Dès lors, objet vivant et protéiforme, la culture basque évolue au gré des postulats individuels de chaque artiste, au contact des diversités culturelles tout autant que dans la réinterprétation de sa propre tradition.

## 2. Des spécificités qui constituent un fonds culturel commun

Pourtant dans le discours, on constate que l'adjectif qualificatif « basque » qui s'applique à la langue, à la danse, à la cuisine, à la pelote etc. sert à désigner telle ou telle pratique repérée dans le vécu d'une collectivité comme différente de toute autre pratique similaire. Dès lors, l'adjectif qualificatif pointe une différence, induit une séparation, opère un tri, et en même temps construit une cohérence. Ainsi, si l'on s'applique à repérer les spécificités induites par l'apposition de l'adjectif basque aux différentes disciplines culturelles et artistiques, on **identifie des spécificités liées à une forme artistique particulière ou induite par l'usage de la langue basque**, exemples :


- Théâtre : pastorale, mascarade, toberak...,et toute forme de théâtre en langue basque
- Danse : la danse traditionnelle basque et toutes les interprétations contemporaines qui en émanent
- Musique : la musique traditionnelle (instrument et/ou répertoire) et les musiques actuelles en langue basque (le rock basque) ou intégrant des instruments traditionnels
- Chant : le chant en langue basque
- Bertsolarisme : discipline spécifique à part entière
- Cinéma : le cinéma en langue basque,
- L'écrit et le livre : la littérature et tout autre production éditoriale en langue basque
- L'architecture : l'etxe et ses interprétations contemporaines
- etc.

→ Mises côte à côte, ces spécificités constituent **un capital de connaissances, de savoir-faire, de représentations et de pratiques**, qui relèvent tantôt de formes anciennes, tantôt de leurs interprétations contemporaines, ou de l'extension de la langue basque aux nouvelles disciplines du champ culturel (ex. toute la culture pop. et urbaine qui se fait en basque : cinéma, rock, hip hop, et les industries culturelles en lien, labels discographiques, maisons d'édition, structures de diffusion etc. ). **Ce capital couvre ainsi l'ensemble des disciplines des champs culturels**. Il constitue **un fonds culturel commun**



### 3. Une pratique participative faisant lien

Observations sur les modalités de pratique de la culture basque ( pas d'état des lieux complet à ce sujet)

- 
- **La pratique pour soi** dans l'espace public, qui se manifeste à l'occasion de fêtes ou de rendez-vous hebdomadaires (Baionan Kantuz, Mutxiko aux 5 Cantons à Anglet) qui amènent une personne à chanter, à danser ou à faire des bertsu pour soi au sein d'un groupe, et à participer ainsi à l'animation d'un lieu, d'un moment, reliant l'individu au collectif ;
  - **La pratique/création rituelle donnée à voir** : (Toberak, la pastorale, la mascarade, Libertimedua etc.) souvent organisée à l'échelle d'un village à l'occasion d'un rite calendaire, cette pratique amène les habitants du village à participer à une création et à se produire devant leurs pairs. Ces représentations attirent chaque année et plusieurs fois par an, plusieurs milliers de spectateurs.
  - **La pratique/création amateur donnée à voir** : un groupe de pratiquants amateurs, en général de haut niveau, se réunit dans l'objectif d'atteindre un certain niveau d'exigence, de faire vivre ou de réinventer la discipline artistique etc. (Bilaka, Xilaba...).
  - **La pratique/création professionnelle** : la pratique professionnelle peut être portée par des équipes artistiques qui ne créent qu'en langue basque, mais elle est plus généralement portée par des compagnies qui font de la culture basque entre autres choses (ex. Elirale, PTDP, Chimères etc.).

En réalité, ces pratiques culturelles ne sont pas cloisonnées, elles se nourrissent les unes des autres :

- Les pratiques amateurs données à voir et les pratiques professionnelles ont en commun un fort niveau d'exigence. Les pratiques amateurs données à voir » s'accompagnent d'ailleurs de professionnels pour les sons/lumières, les costumes etc. De même, la figure du chorégraphe, de l'écrivain, du metteur en scène, peut être « un érudit », un amateur rémunéré, qui transmet une connaissance/un savoir-faire, en le mettant au service de l'œuvre en cours de création. Mais il peut aussi s'agir d'un professionnel, membre d'une compagnie de danse, de théâtre, du territoire ou d'ailleurs qui vient apporter son conseil.
- Lors des pratiques rituelles ou des pratiques pour soi, l'œuvre culturelle prend corps dans des rites d'interaction entre individus, forgeant le lien social et une culture commune. On passe de l'individuel au collectif, on fait partie d'un groupe. Cette culture est participative, prenant corps dans le cadre du village ou de l'association. Elle se manifeste dans une salle polyvalente, ou à même l'espace public, gommant définitivement la frontière entre l'espace culturel et l'espace quotidien. Ici la culture fait lien, tout en pouvant donner lieu à des propositions artistiques de grande qualité.

### 3. Une pratique participative faisant lien (suite)

Or n'est-ce pas ce caractère participatif et enveloppant qui crée l'attachement à la culture basque ? N'est-ce pas aussi pour cette raison que des artistes, professionnels ou amateurs s'y attachent, pour aller plus loin dans son exploration, la déconstruisant et la reconstruisant, pour finalement ajouter un maillon supplémentaire à la tradition ? Dès lors, la dimension participative des pratiques ne constitue-t-elle pas un des socles de la culture basque ?

#### ➤ Synthèse :

**Située sur un territoire aux langues et expressions culturelles diverses et non cloisonnées**, la culture basque, comme toutes les cultures, évolue au gré des postulats individuels de chaque créateur et spectateur, au contact des diversités culturelles tout autant que dans la réinterprétation de sa propre tradition.

Par conséquent, il est impossible de la circonscrire d'une ligne claire, ou d'établir d'une séparation évidente entre la culture basque et les autres cultures du territoire. Dans leurs modes de consommation ou de leurs pratiques culturelles, les habitants du territoires passent d'ailleurs de l'un à l'autre de manière fluide et non cloisonnée.

Pour autant, la culture basque s'appuie également sur un socle culturel commun, constitutif d'une culture collective. **Ce fonds culturel partagé, couvre l'ensemble des disciplines du champ culturel. Il se caractérise souvent par l'usage de la langue basque et par des spécificités d'ordre formel ainsi que par une pratique participative, fort vecteur de lien social.**

Il semble ainsi nécessaire de mieux identifier ce socle culturel commun, d'analyser ses composantes, ses modes de structuration, afin d'en assurer la transmission, d'accompagner les pratiques et la création, d'encourager sa diffusion, de manière fluide et décroisonnée, mais dans le respect de ses spécificités propres.

➤ **La nécessité d'une politique culturelle publique globale qui se doit d'intégrer la culture basque pour ne pas l'isoler, cette spécificité « culture basque » devant être identifiée dans les orientations et les objectifs de toute politique culturelle publique : *intégrer pour ne pas isoler, identifier pour ne pas dissoudre***

D – PRECONISATION CONCERNANT LA CULTURE  
BASQUE DANS L'HYPOTHESE DE LA CREATION  
D'UN EPCI PAYS BASQUE

---

# Préconisation concernant la culture basque dans l'hypothèse de la création d'un EPCI Pays Basque

Afin de dépasser les limites des dispositifs existants ; afin de répondre aux besoins à la fois universels et spécifiques de la culture basque, la création d'un EPCI unique à l'échelle du Pays Basque constitue une réelle opportunité.

↳ Pour ce, il apparaît important que la future EPCI Pays Basque se dote de compétences en matière culturelle :

En intégrant la culture basque dans les compétences statutaires



En faisant de la culture basque un objet de politique publique



En reprenant à ce titre et en les consolidant par un portage politique direct, les missions jusqu'ici exercées par l'ICB

En inscrivant le spectacle vivant, l'enseignement artistique, et l'éducation artistique et culturelle dans ses compétences statutaires



En agrégeant et en consolidant les compétences et les pratiques développées par les EPCI actuels.

Culture basque



Culture

→ Définition et mise en œuvre d'une politique culturelle en matière de culture basque

- Mise en place d'une fonction d'étude et d'observation de la culture basque : objectif : alimenter les travaux de définition et d'adaptation d'une politique culturelle globale pour la culture basque, veille du processus d'intégration de la culture basque au sein des politiques culturelles des autres institutions (Etat, Département, Région).

→ Définition et mise en œuvre d'une politique culturelle en matière de spectacle vivant (dont culture basque) :

- Par la mise en place d'une ou plusieurs saisons culturelles tout public
- Par le soutien à la création de spectacle vivant
- Par la mise à disposition d'une ingénierie en matière de développement de projets artistiques et culturels à l'attention des associations.

- Définition d'une politique publique portant sur tous les champs de la culture basque, permettant de répondre aux enjeux de transmission, de pratique, de création, de diffusion et de promotion de la culture basque sur l'ensemble du territoire,
- Mise en œuvre de cette politique publique
  - en intervenant sur l'ensemble des champs culturels couverts par la culture basque,
  - par la maîtrise d'ouvrage de projets partenariaux et structurants, nécessitant l'intervention de plusieurs niveaux d'institutions compétentes → dans la continuité de l'ICB;
- Mise en place d'un dispositif mutualisé d'aide aux projets et acteurs de la culture basque, à rayonnement intercommunal et au-delà : *Loi NoTRE, Art. L. 1111-8-2.* – Dans les domaines de compétences partagées, l'État, une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut, par convention, déléguer l'instruction et l'octroi d'aides ou de subventions à l'une des personnes publiques précitées.
  - ↳ Mutualisation des moyens de l'Etat, de la Région et du Département, jusqu'ici affectés à l'ICB.

- **Définition et mise en œuvre d'une politique en matière d'éducation artistique et culturelle**, depuis la crèche jusqu'au lycée (dont culture basque),
- **Définition et mise en œuvre d'une politique en matière d'enseignement artistique** (dont culture basque) : musique, danse, bertso, théâtre, arts du cirque, etc.

↳ **Pour la culture basque, cette prise de compétence par l'EPCI se traduira par :**

- L'intégration de la culture basque au sein d'une politique culturelle globale **irrigant l'ensemble du territoire**
- **Un engagement de la collectivité** à assurer sa transmission, à accompagner les pratiques et la création, et à encourager sa diffusion, en intervenant sur l'ensemble des champs culturels constitutifs de la culture basque
- **Une expertise et une force d'ingénierie** mutualisant les moyens des intercommunalités actuelles et de l'ICB
- **Une simplification des dispositifs de financement**, via le dispositif mutualisé d'aide aux opérateurs et projets culturels
- **La mobilisation des acteurs associatifs de la culture basque** au sein du conseil de développement lui-même réorganisé.

## E – ANNEXES

---

1. L'Institut Culturel basque.....23
2. Les 10 intercommunalités.....27

# 1. L'institut culturel basque

Présentation synthétique des activités de l'ICB.

## I. Fonction d'assistance à maîtrise d'ouvrage : conseiller pour la définition des politiques culturelles publiques

A la demande des pouvoirs publics, l'ICB mobilise son expertise en matière de culture basque pour exercer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités locales et territoriales, afin d'améliorer la prise en charge de la culture basque dans les politiques publiques.

- ✓ La compétence culturelle faisant l'objet d'une intervention partagée par tous les niveaux de pouvoirs publics et sur l'ensemble des disciplines du champ culturel, l'ICB facilite l'intégration de la culture basque en apportant son expertise. ex : l'accompagnement de nombreuses communes pour l'intégration de la culture basque dans leurs programmations (ex. Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, Bayonne...) ; la réalisation d'études de territoire à la demande des intercommunalités pour les accompagner dans la définition de leur politique culturelle

Etat	Région	Département	Communes et leurs groupements
<b>Modalités d'organisation de la compétence culturelle</b> (non exhaustif - adapté des travaux du CDPB en 2012)			
<b>Patrimoine-muséographie:</b> conservation, normes, fouilles	<b>Patrimoine-muséographie :</b> inventaire	<b>Patrimoine-muséographie :</b> gestion des sites départementaux ex. Ospitalea	<b>Patrimoine-muséographie :</b> gestion directe sites, espaces d'expo. et rénovation / conservation
<b>Archives :</b> contrôle technique et scientifique des archives		<b>Archives :</b> archives départementales	<b>Archives :</b> archives municipales
<b>Lecture publique :</b> aides aux médiathèques (fonctionnement, investissement)	<b>Lecture publique :</b> aide aux médiathèques (invest.)	<b>Lecture publique :</b> BDP, mise à disposition de fonds, aide invest. et fonctionnement du réseau	<b>Lecture publique :</b> gestion directe des bibliothèques, médiathèque
<b>Industries culturelles :</b> Centre national de la cinématographie, Centre national du livre,	<b>Industries culturelles :</b> aides aux événements et aux industries culturelles (Ecla)	<b>Industries culturelles :</b> schémas de soutien à l'économie créative = fonds de soutien à la création cinématographies et audiovisuelle	<b>Industries culturelles :</b> salles de cinéma, soutien aux événements et festivals
<b>Arts plastiques :</b> normes, contrôle → labellisation des écoles d'art, diplômes	<b>Arts plastiques :</b> Frac	<b>Arts plastiques :</b> schémas arts visuels → promotion de l'art contemporain et soutien des artistes du département	<b>Arts plastiques :</b> gestion des lieux d'exposition, exposition d'arts, constitution et gestion de collections d'art municipales
<b>Spectacle vivant :</b> aide aux structures labellisées, aide à l'investissement, conventionnement d'équipes artistiques	<b>Spectacle vivant :</b> aide à l'investissement, soutien aux structures labellisées, soutien aux festivals et grands événements	<b>Spectacle vivant :</b> schémas départemental du spectacle vivant : aide à la création par le soutien de compagnies professionnelles, aide à la diffusion...	<b>Spectacle vivant :</b> aide à la création, programmation, gestion directe d'équipement
<b>Enseignements artistiques:</b> enseignement supérieur, soutien aux établissements labellisés, fixation de normes, diplômes etc.	<b>Enseignements artistiques :</b> enseignement professionnel initial, financement CRR	<b>Enseignements artistiques :</b> musique, théâtre, danse, arts du cirque	<b>Enseignements artistiques:</b> écoles de danse, musique, cirque, théâtre, en gestion directe ou par soutien financier
<b>Education artistique et culturelle :</b> soutien aux opérateurs, mission éducative des établissements labellisés		<b>Education artistique et culturelle :</b> PDEAC, aide à la mise en place de projets structurants en direction des publics prioritaires	<b>Education artistique et culturelle :</b> projet EAC des intercommunalités, soutien aux établissements scolaires par les communes etc.

**Objectif de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage :** intégrer la culture basque dans l'ensemble des politiques culturelles publiques pour irriguer l'ensemble du territoire et tous les champs de la vie culturelle.

# 1. L'Institut Culturel Basque (suite)

## II. Accompagner les opérateurs et acteurs culturels

L'accompagnement des opérateurs culturels a constitué la principale fonction de l'ICB depuis sa création. Il poursuit le soutien aux créations d'amateurs et de professionnels, ainsi qu'à leur diffusion.

### Zoom sur les financements sollicités à l'ICB en 2014

- ✓ La majorité des projets fait appel à une mixité d'acteurs amateurs et professionnels
- ✓ La quasi totalité des projets qui fait l'objet d'une sollicitation auprès de l'ICB est également présentée aux coll. territoriales
- ✓ La part demandée aux institutions Etat/Région/Département est plus importante s'agissant des festivals et en particulier de la création professionnelle

Projet	Budget prévisionnel total	Sollicitée ICB	Sollicité Collect. ter	Sollicité DRAC-CG-CRA	F. Européens	Vente produits finis	Autofinancement	Autres
<b>CREATIONS PROFESSIONNELLES</b>								
15	591 682 €	65 000 €	80 050 €	146 000 €	17 848 €	97 800 €	175 984 €	9 000 €
12%	100%	11%	14%	25%	3%	17%	30%	2%
<b>CREATIONS AVEC AMATEURS ET PROFESSIONNELS</b>								
44	1 076 276 €	143 986 €	103 758 €	95 600 €	2 500 €	352 610 €	300 872 €	76 950 €
34%	100%	13%	10%	9%	0%	33%	28%	7%
<b>FESTIVALS</b>								
24	1 636 226 €	89 700 €	150 100 €	308 700 €	34 000 €	818 886 €	217 740 €	18 100 €
18%	100%	5%	9%	19%	2%	50%	13%	1%
<b>AUTRES DIFFUSION ARTISTIQUE ET CULTURELLE</b>								
41	463313	115382	40523	69000	6000	107000	117758	7650
32%	100%	25%	9%	15%	1%	23%	25%	2%
<b>DIASPORA-ECHANGES ARTISTIQUES</b>								
6	2 099 541 €	205 082 €	190 623 €	377 700 €	40 000 €	925 887 €	335 498 €	25 750 €
5%	100%	10%	9%	18%	2%	44%	16%	1%
<b>Total</b>								
130	7 637 198 €	836 337 €	758 062 €	1 241 301 €	120 696 €	2 774 593 €	1 637 909 €	223 400 €
	100%	11%	10%	16%	2%	36%	21%	3%

↪ Les aides financières attribuées en 2014 : un fonds de 191 400 € - 87 projets et événements soutenus en 2014



# 1. L'Institut Culturel Basque (suite)

## III. La maîtrise d'ouvrage de projets culturels

- **Renforcer le pôle patrimonial** de l'ICB en recentrant son action sur deux axes :
  - ✓ La collecte de patrimoine oral et immatériel : projet d'obtention du label Ethnopolé du ministère de la Culture
  - ✓ Une réflexion sur la création contemporaine : l'ICB souhaite constituer un laboratoire « de la mémoire et de la création », dans l'objectif de pérenniser des espaces d'échange et de réflexion sur la culture basque dans le cadre notamment de collaborations scientifiques.
  
- **Création d'un pôle d'éducation artistique et culturelle en temps scolaire (EAC)/temps d'activités périscolaires (TAP)** : en 2015 l'ICB souhaite impulser une politique claire et adaptée aux enjeux de l'accès à la culture basque pour les nouvelles générations, par la constitution d'un pôle ressource d'éducation artistique et culturelle/TAP. Ce pôle aura pour mission de recenser l'offre existante, d'accompagner les artistes et les associations pour les aider à structurer une offre d'EAC/TAP, et favoriser leur mise en réseau.
  
- **Encourager le rayonnement de la culture basque** :
  - ✓ Impulsion de projets structurants et innovants (ex. diffusion cinéma basque)
  - ✓ Poursuite de la coopération transfrontalière pour la diffusion des créations d'Iparralde (ex. Donosti 2016) et la mise en place de résidences partagées (Ex. Intxaurreondo)
  - ✓ Poursuite des partenariats hors Pays Basque (Ex. Rocher de Palmer)
  
- **Développer une offre numérique au service de l'information et de la médiation** : l'ICB a constitué une cellule de veille qui décrypte et diffuse l'actualité culturelle et artistique. L'information et la sensibilisation constitue l'un des enjeux fort de son action. Par ailleurs, l'ICB souhaite développer une offre numérique toujours plus riche et variée d'outils de médiation modernes et attractifs.

# 1. L'Institut Culturel Basque (suite)

## IV. Maîtrise d'œuvre pour des programmes de politiques publiques

Face à la dimension très spécifique de certains pans de la culture basque (ex. la spécificité linguistique), les collectivités territoriales peuvent confier à l'ICB la maîtrise d'œuvre de certains programmes. L'attribution de ces maîtrises d'œuvre fait l'objet de financements fléchés. Ex : le programme de sauvegarde et de valorisation d'archives sonores et filmiques anciennes confié par les *Archives départementales* à l'ICB.

## 2. Les intercommunalités

Description synthétique des compétences et pratiques des 10 intercommunalités dans le domaine de la culture et de la culture basque avec en particulier le recensement du patrimoine, des équipements culturels et des acteurs culturels sur ces territoires intercommunaux.

### I. La communauté d'agglomération Sud Pays Basque

#### •L'intercommunalité :

##### ✓Compétences statutaires :

##### « 2. Animation du territoire :

*2.1 : La diffusion : saison tout public ; spectacle de la crèche au lycée –*

*2.2 : La création : soutien à la création jeune public, susceptible d'être intégrée dans la saison de spectacle de la crèche au lycée d'une part, dans la saison tout public d'autre part –*

*2.3 : La transmission : développement d'une politique en faveur de l'éducation artistique et culturelle, dans l'ensemble des domaines de la culture –*

*2.4 : Ingénierie en matière de développement de projets culturels et artistiques à l'attention des communes et des associations ; aide aux musiques actuelles ; aide aux porteurs de projets autour de la voix et du chant choral basque . La compétence se limite à la mobilisation de crédits de fonctionnement pour le développement de l'ensemble de ces activités. Elle prend appui sur des biens communaux mis à disposition gratuitement ou loués à la communauté d'agglomération, au regard de conventions de partenariats pluriannuels. »*

✓Dans la pratique : un service de 4 ETP afin de proposer des rendez-vous artistiques aux quatre coins de son territoire.

•Une programmation : en 2014-2015, 15 spectacles de cirque, danse, théâtre, concert narratif sous casques, marionnettes, éveil musical, dont 1 en langue basque

•Des résidences d'artistes : artistes et universitaires d'ici et d'ailleurs pour la création d'œuvres. En 2014-2015, 5 résidences, dont 4 pour des artistes locaux (Elirale, LagunArte, Philippe Albor et Patrick Fisher, les Chimères), pas de création en langue basque.

•Des rencontres avec les artistes en coulisses en assistant aux répétitions et aux montages techniques

## 2. Les intercommunalités (suite)

- Propositions de pratiques artistiques grâce à l'École du Spect'Acteur ou l'association Lanetik Egina dédiée aux musiques actuelles;
- Des projets développés dans les écoles et crèches du territoire pour sensibiliser les enfants et les jeunes à l'art, grâce au Contrat Local d'Education Artistique (CLEA).
- **Equipements culturels et patrimoine recensés** (source : portrait de territoire du CG64)

Patrimoine – musée - expo	Lecture publique	Arts visuels	Spectacle vivant	Enseignement artistique
66 monuments protégés au titre de MH, dont 7 classés, et riche patrimoine mobilier protégé  Jardin botanique, Ducontenia, Grillerie du Port, Château d'Abbadia	- médiathèque tête de réseau à Saint-Jean-de-Luz - Médiathèque à Hendaye - 1 bibliothèque pour tous associative à Urrugne	Salles de cinéma arts et essais à Hendaye, SJL,  Salle de cinéma à Guéthary et Urrugne	- Equipements : Mendi Zolan à Hendaye, Larreko à St Pée - Salle polyvalentes Jai Alai de SJL, Auditorium Ravel, Biltoki à Ascain, Lurberri à Sare, Itsas mendi à Urrugne, Salle communale d'Ahetze	- 2 antennes du conservatoire à SJL et Hendaye, -1 école de musique municipale à SJL, -7 écoles associatives à Ascain, Urrugne, Arbonne, Hendaye, Ciboure, SJL

- **Associations et acteurs culturels recensés** (source : base de données ICB) :  
173 acteurs culturels ainsi répartis : 103 Spectacle vivant + 11 Enseignement artistique + 18 Littérature + 16 Patrimoine + 25 Arts visuels (arts plastiques + cinéma)

## 2. Les intercommunalités (suite)

### II. La communauté de communes Errobi :

#### •L'intercommunalité :

✓ Compétences statutaire : « Mise en œuvre d'un projet culturel de territoire portant sur l'enseignement musical et le spectacle vivant : par l'appui à la création et au fonctionnement d'une école de musique associative intercommunale réunissant les structures d'enseignement musical locales ayant adhéré aux projet et à l'association; cet appui prend la forme d'une aide financière dont les modalités et le montant sont définis dans la convention de partenariat et d'objectifs pluriannuelle conclue entre l'association, le Conseil général et la communauté de communes ; par le développement d'une politique publique en faveur du spectacle vivant : cette politique consiste à poursuivre et développer la mission de fabrique des arts de la rue jusqu'à présent mise en œuvre dans le cadre du programme Harri Xuri, à engager un travail de médiation avec les publics cibles, notamment scolaires, à organiser une programmation culturelle favorisant l'accès du plus grand nombre au spectacle vivant (production et diffusion) et à proposer un appui en ingénierie aux acteurs culturels associatifs locaux . Il est précisé que la Communauté de communes limite son intervention dans le champ culturel aux deux actions exposées ci-dessus, intervention qui se traduira uniquement par la mobilisation de crédits de fonctionnement. »

#### ✓ Dans la pratique : un service de 4 ETP

- Enseignement artistique, compétence déléguée → création et appui au fonctionnement de Musikas, l'école de musique intercommunale : cette association réunit en son sein 6 antennes. Musiques traditionnelles, musiques actuelles, chœur d'enfants, harmonie... chacune des antennes porte son esthétique propre. Elles travaillent également ensemble pour mêler leurs univers, donnant lieu à des collaborations pour des concerts ou des créations d'ensembles.
- Médiation, avec des publics ciblés notamment scolaires ;
- Hameka, l'axe "Spectacle Vivant" du projet culturel de territoire géré par la Communauté de Communes Errobi repose sur le principe d'une « fabrique » des arts de la rue et du théâtre en euskara :
  - ✓ Saison culturelle 2014-2015 : 13 spectacles dont 3 en langue basque, 3 sans parole, 7 en langue française
  - ✓ Résidences : 10 résidences ponctuelles dont 4 pour des créations en langue basque - 3 résidences permanentes (Kilikolo zirko, IDB, le Petit Théâtre De Pain.)
  - ✓ Partenariats, notamment avec Donostia 2016, Zubi (soutenir la nouvelle création théâtrale basque).

## 2. Les intercommunalités (suite)

- **Equipements culturels et patrimoine recensés** (source : portrait de territoire du CG64)

Patrimoine – musée - expo	Lecture publique	Arts visuels	Spectacle vivant	Enseignement musical
15 monuments classés, La Villa Arnaga labellisée Musée de France	2 médiathèques à Ustaritz et Cambo les Bains 3 bibliothèques (Itxassou, Bassussary, Espelette) 1 point lecture à Larressore	1 cinéma labellisé « Art et essais » à Cambo les Bains	Plusieurs salles polyvalentes : AIEC à Cambo, Denentzat, Sanoki à Itxassou, Kiroleta à Ustaritz, Théâtre de la nature à Arcangues, Maisons pour tous à Larressore et Bassussary, Les Jardins de la villa Arnaga, Foyer rural et patronage à Espelette	1 école de musique associative et intercommunale : Musikas

- **Associations et acteurs culturels recensés** (source : base de données ICB) :

76 acteurs culturels : 47 spectacle vivant + 8 enseignements artistiques + 5 littérature + 4 patrimoine + 12 arts visuels

## 2. Les intercommunalités (suite)

### III. La communauté de communes de Garazi-Baigorri

#### •L'intercommunalité

##### ✓Compétences statutaires :

« aides financières à la préservation et réhabilitation des sites patrimoniaux »

« élaboration et mise en œuvre d'une Scène de Pays par la production et la diffusion de spectacles vivants ; Actions concourant au maintien et au développement des Services Publics sur le Territoire : (...) Bibliothèque – Médiathèque ; Subventions aux associations intervenant dans les domaines culturel, sportif et social dont l'activité dépasse l'intérêt communal »

##### ✓Dans la pratique :

- Financement d'associations culturelles
- Aide au fonctionnement de l'école de musique associative et intercommunale Iparralai
- Gestion de la bibliothèque-médiathèque
- Participation au dispositif Scène de Pays Baxe Nafarroa : (3 ETP)
  - ✓ Saison culturelle : 19 spectacles dont 4 en basque – 1 en bilingue – 6 sans langue – 8 en français
  - ✓ Résidences : 4 résidences dont : 2 (Dantzaz, Rouge éléa) dans le cadre de Donostia 2016, 1 (Lauka Teatroa kia) dans le cadre du dispositif d'aide au théâtre basque Zubi, 1 création jeune public (Orobil borobil)
  - ✓ Séances scolaires – éducation artistique et culturelle.

## 2. Les intercommunalités (suite)

- **Equipements culturels et patrimoine recensés** (source : portrait de territoire du CG64)

Lecture publique	Patrimoine	Enseignement musical	Spectacle vivant	Arts visuels
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 bibliothèque intercommunale à Saint-Jean-Pied-de-Port</li> <li>- 2 points-lecture à Bidarray et Arrossa</li> <li>- 1 dépôt à Osses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 44 édifices et objets mobiliers protégés au titre des MH</li> <li>- 2 équipements muséographiques à St-Jean-le-Vieux et à Banca</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 école de musique intercommunale à St-Jean-Pied-de-Port avec une antenne à Baigorri</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 salles polyvalentes Plaza Xoko à Baigorri et Faustin Bentaberri à Ispoure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salles de cinéma à Saint Martin d'Arrossa, et à Saint-Jean-Pied-de-Port</li> <li>- Salle de cinéma à Saint-Etienne-de-Baigorri (programmations ponctuelles)</li> </ul>

- **Associations et acteurs culturels recensés** (source : base de données ICB) :

56 acteurs culturels recensés : 33 spectacle vivant + 5 enseignements artistiques + 5 littérature + 10 patrimoine + 3 arts visuels



## 2. Les intercommunalités (suite)

### IV. La communauté de communes d'Amikuze

- **L'intercommunalité**

- ✓ Compétences statutaires :

*« la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements d'enseignement préélémentaires et élémentaires: (...) médiathèque, école de musique ; création et gestion d'une salle de spectacle d'intérêt communautaire ».*

*« La politique en matière d'animation sportive culturelle ou scolaire : aide à la programmation et à la diffusion culturelle (autre que celle prise en compte par le Syndicat pour le soutien à la culture basque) ; adhésion à la scène de pays ; Autre : Ecole de musique : aide à la programmation et à la diffusion culturelle (autre que celle prise en compte par le Syndicat Intercommunal pour le soutien à la culture basque).*

- ✓ Dans la pratique :

- Appui au fonctionnement de l'école de musique intercommunale d'Amikuze : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, violon, accordéon, guitare; txistu, gaita, xirula, trikitixa, pandero, batterie, piano, chant choral pour enfants, formation d'ensembles instrumentaux.
- Gestion de la médiathèque intercommunale
- Participation au dispositif Scène de Pays Baxe Nafarroa (Cf. diapo 19)
- Une salle de spectacle vivant et cinémas dont la gestion est attribuée à l'association Argitze.

## 2. Les intercommunalités (suite)

- **Equipements culturel et patrimoine recensé** (source : portrait de territoire du CG64)

Lecture publique	Patrimoine	Enseignement musical	Spectacle vivant	Cinéma
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 médiathèque intercommunale</li> <li>- 1 point lecture à Orègue</li> <li>- 1 dépôt à Arberats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 édifices classés au titre des MH</li> <li>- 1 musée de Basse Navarra à Saint-Palais</li> <li>- Collecte du patrimoine immatériel par l'ICB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 école de musique intercommunale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 salle de spectacle intercommunale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 salle de cinéma</li> </ul>

- **Association et acteurs culturels recensés** (source : base de données ICB) :

27 acteurs culturels recensés : 15 spectacle vivant + 3 enseignements artistiques + 2 littérature + 6 patrimoine + 1 arts visuels

## 2. Les intercommunalités (suite)

### V. La communauté de communes d'Iholdy-Oztibarre :

#### •L'intercommunalité :

✓Compétences statutaires : « *participation à la scène de pays* »

✓Dans la pratique :

- Participation au dispositif Scène de Pays (Cf. diapo 19)
- Gestion de la médiathèque du CEP d'Irissarry

#### •Equipements culturels et patrimoine recensés (source : portrait de territoire du CG64) :

Patrimoine / muséographie	Lecture publique	Spectacle Vivant
19 monuments protégés au titre des monuments historiques Centre d'interprétation de l'art funéraire à Larceveau CEP Ospitalea	1 médiathèque du CEP 3 dépôts à Bunus, Juxue, Saint-Juste-Ibarre	Salle Zuentzat d'Armendarits

#### •Associations et acteurs culturels recensés (source : base de données ICB) :

13 acteurs culturels : 6 spectacle vivant + 4 patrimoine + 3 arts visuels + 7 autres

## 2. Les intercommunalités (suite)

### VI. L'ACBA

- **L'intercommunalité :**
- ✓ Compétences statutaires : pas de compétence culturelle – « D) Enseignement : Développement de l'enseignement artistique, notamment dans le cadre des écoles d'arts plastiques et de sa participation au syndicat mixte du conservatoire national de région. »
- ✓ Dans la pratique : des pratiques culturelles qui s'appuient sur la compétence enseignement
- Gestion de l'Ecole d'art des Rocailles
- Participation au Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement régional Maurice Ravel
- Participation au Syndicat mixte du Musée Basque

## 2. Les intercommunalités (suite)

- **Les équipements culturels et le patrimoine recensés** (source : portrait de territoire du CG64)

Patrimoine – musées	Lecture publique	Arts visuels	Spectacle vivant	Enseignement artistique
<p>38 édifices protégés au titre des monuments historiques, dont 8 classés</p> <p><u>Musées :</u> -3 musées labellisés (Museum d'Histoire Naturelle, Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne, Musée des Beaux-Arts Bonnat-Halleu) -Autres musées : Musée historique de Biarritz, Musée Asiatica, Musée de la mer de Biarritz</p>	<p>- <u>Des équipements de lecture publique</u> municipaux dans chaque ville de l'ACBA : équipements récents à Boucau, Biarritz, Anglet</p>	<p>- <u>5 cinémas</u> : 2 arts et essais, 2 multiplexes, salle de cinéma de Bidart</p> <p>- <u>De nombreux festivals</u> (rencontre sur les docs, Fipa, festival de cinémas latino-américain etc.)</p>	<p><u>Bayonne</u> : Théâtre municipal, La Luna Negra, le Caveau des Augustins</p> <p><u>Biarritz</u> : la Gare du Midi, l'espace culturel du Colisée, salle de théâtre du Casino, Scènes de musiques actuelles Atabal</p> <p><u>Anglet</u> : les écuries Baroja, Théâtre Quintaou</p> <p><u>Boucau</u> : Centre culturel Paul Vaillant Couturier</p> <p><u>Bidart</u> : salle de cinéma</p> <p><u>Opérateurs identifiés</u> : la Scène nationale, Centre chorégraphique Ballets Biarritz, 3 compagnies conventionnées, nombreux festivals et manifestations de qualité</p>	<p><u>CAEM de Boucau</u> dans les locaux mis à disposition par la commune</p>

- **Les associations et acteurs culturels recensés** (source : base de données ICB) :

162 acteurs culturels recensés : 96 spectacle vivant + 12 enseignements artistiques +16 littérature + 19 patrimoine + 19 arts visuels

## 2. Les intercommunalités (suite)

- **Zoom sur la Scène Nationale du Sud Aquitaine : 20 ETP**
- ✓ Le projet culturel :
  - La création : « *S'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale dans un ou autre des domaines de la culture contemporaine... »*
  - La diffusion : « *Organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine. »*
  - L'action culturelle: « *Participer dans son aire d'implantation à des actions de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci. »*
- ✓ La programmation 2015-2016 : 62 spectacles programmés dont 1 en langue basque : le spectacle musical *Imanol gogoan*
- ✓ Les coproductions : 8 créations dont 3 de compagnies locales pour des créations théâtrales en langue française ; 2 créations de compagnies du Pays Basque Sud : Kukai (danse) , Kulunka teatro (œuvre théâtrale).
- ✓ Les partenariats : Avec Culture/Kultura, la Scène nationale Sud-Aquitaine et l'Institut Culturel Basque s'engagent dans une démarche partenariale de mécénat ouverte à tous ceux qui veulent contribuer au développement culturel du Pays Basque ; Eszena T : La Scène nationale Sud-Aquitaine et le Théâtre Victoria Eugenia de Donostia – San Sebastián ont créé Eszena-T – Scène transfrontalière. Dès cette saison, des actions seront entreprises en faveur de la création artistique, de la diffusion artistique, de la mobilité des publics (voir ci-dessous).
- ↳ Lieux de diffusion : Boucau, Anglet, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz (communes adhérentes à la Scène nationale).

## 2. Les intercommunalités (suite)

### VII. Communauté de communes de Soule-Xiberoa

#### •L'intercommunalité :

✓Compétences statutaires : « *la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire : compétence exercée au titre de l'intérêt communautaire : l'aide à la programmation, à la création et à la diffusion culturelle dans le cadre des politiques contractuelles signées avec les autres collectivités et intervenants publics ; la participation au fonctionnement général de l'école de musique de Soule, les communes pouvant participer au financement d'animations ponctuelles et aux frais d'hébergement de ces associations ; l'aide aux actions de promotion et d'animation des établissements d'enseignement et de formation professionnelle du ressort de la communauté. »*

#### ✓Dans la pratique :

- Aide financière à Sü Azia pour la collecte sonore de patrimoine immatériel,
- Aide au fonctionnement de l'école de musique bénéficiant d'une antenne à Mauléon, et d'une antenne à Tardets,
- Programmation culturelle associée à des actions de médiation et d'éducation culturelle et artistique, en partenariat avec la ville de Mauléon, l'intercommunalité prenant à sa charge la partie concernant la culture basque, tant pour la diffusion que pour l'aide à la création . Dans le cadre de la saison culturelle 2014-2015 : 11 spectacles dont 2/3 en langue basque;
- Projet en partenariat avec IDB au service de la danse basque.

## 2. Les intercommunalités (suite)

- **Les équipements culturels et le patrimoine recensés** (source : portrait de territoire du CG64)

Patrimoine - musées	Lecture publique	Enseignement musical	Spectacle vivant	Arts visuels
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 monuments protégés au titre des monuments historiques dont le château de Mauléon et l'Hôpital St Blaise</li> <li>- La Maison du Patrimoine de l'OT de Mauléon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 bibliothèque à rayonnement intercommunal à Mauléon</li> <li>- 3 points lecture à Tardets, Larrau, Montory</li> <li>- 1 dépôt à Alçay</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecole de musique intercommunale soutenue aussi par Tardets et Mauléon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saison culturelle de la ville de Mauléon</li> <li>- 1 théâtre municipal à Mauléon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinéma d'Art et d'essais Maule Baitha</li> </ul>

- **Les associations et acteurs culturels recensés** (source : base de données ICB) :

45 acteurs culturels : 23 spectacle vivant + 9 enseignements artistiques + 1 littérature + 6 patrimoine + 6 arts visuels



## 2. Les intercommunalités (suite)

### VIII. Communauté de communes du Pays de Hasparren

#### •L'intercommunalité :

✓ Compétences statutaires : « définition d'une politique culturelle au niveau communautaire et le cas échéant, mise en œuvre de son développement ».

#### ✓ Dans la pratique :

- Enseignement musical : soutien au fonctionnement de l'école de musique intercommunale,
- Soutien aux associations du territoire ayant un rayonnement intercommunal : Eihartzea, Traboule, EHZ, Lagunarte etc.
- Recrutement d'un animateur à mi-temps pour développer la politique culturelle de l'intercommunalité.

#### • **Equipements culturels et patrimoine recensés** (source : portrait de territoire du CG64)

Patrimoine	Lecture publique	Enseignement musical	Arts visuels	Spectacle vivant
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs édifices protégés au titre des MH</li> <li>- 1 collection ethnographique à Xantxotea</li> <li>- 1 site préhistorique majeur : Oxocelhaya</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 médiathèque municipale à Hasparren à rayonnement intercommunal</li> <li>- 2 bibliothèques à Briscous et à Labastide Clairence</li> <li>- 2 dépôts à Bonloc et Helette</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 école de musique associative à Hasparren (antenne à Briscous)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le cinéma Haritz barne à Hasparren</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le centre culturel Francis Jammes à Hasparren</li> <li>- Salles polyvalentes : Mendeala à Hasparren Gaztetxea à Helette Salle polyculturelle de Labastide Clairence</li> </ul>

#### • **Acteurs et associations culturelles recensés** (source : base de données ICB) :

42 acteurs culturels : 21 spectacle vivant + 1 enseignement artistique + 4 littérature + 8 patrimoine + 8 arts visuels

## 2. Les intercommunalités (suite)

### IX. Communauté de communes du Pays de Bidache

#### •L'intercommunalité :

✓Compétences statutaires : « *équipements culturels et sportifs : Château de Guiche et de Bidache et du jeu de paume : location par bail emphytéotique, consolidation et valorisation des édifices et du site ; autres équipements classés au titre des monuments historiques. Aide aux communes : Ecole de musique : mise en place et fonctionnement d'une école de musique* »

#### ✓Dans la pratique :

- Enseignement musical : soutien au fonctionnement de l'école de musique du Pays de Bidache
- Gestion et valorisation des châteaux de Guiche et de Bidache

#### •**Equipements culturels et patrimoine recensés** (source : portrait de territoire du CG64)

Lecture publique	Patrimoine	Enseignement musical	Spectacle vivant	Arts visuels
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 bibliothèque relais à Bidache</li> <li>- 1 dépôt à Bardos</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 édifices protégés au titre des MH</li> <li>- La grotte d'Arancou</li> <li>- Savoir-faires liés à l'extraction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une école de musique associative et intercommunale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle des fêtes de Bidache</li> <li>- Foyer rural Bardos</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Château de Salha à Bardos</li> </ul>

#### •**Associations et acteurs culturels recensés** :

4 acteurs culturels : 3 spectacle vivant + 1 enseignements artistiques

## 2. Les intercommunalités (suite)

### X. Communauté de communes de Nive-Adour

#### • L'intercommunalité

##### ✓ Compétences statutaires :

« *B) équipements sportifs et culturels : Etudes : réaliser un schéma des équipements d'intérêt communautaire aux niveaux sportif et culturel ; Travaux : mettre en œuvre ce schéma et réaliser les équipements définis »*

« *C) animation du territoire et politique culturelle : Education musicale : définir, mettre en œuvre, gérer une politique globale en matière d'éducation musicale : création d'une école de musique intercommunale, soutien aux associations dans le cadre du schéma départemental d'éducation musicale ; Evènement : organiser des évènements d'animation sociale, culturelle et sportive à dimension communautaire ; Associations : favoriser et soutenir les échanges et partenariats associatifs à l'échelle communautaire dans le domaine social, culturel, économique... ; Culture basque : soutenir la connaissance et la pratique de la culture basque, notamment l'enseignement de la langue basque, le développement de l'usage de la langue basque, la danse, le chant... »*

##### ✓ Dans la pratique :

- Enseignement musical : accompagnement des écoles de musique associatives du territoire.

#### • Equipements culturels et patrimoine recensé (source : portrait de territoire du CG64)

Lecture publique	Patrimoine	Enseignement musical	Spectacle vivant	Arts visuels
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 points lecture à Urt et à Urcuit</li> <li>- 2 dépôts à Mouguerre et Villefranque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 édifices protégés au titre des MH</li> <li>- 1 parcours patrimonial à Mouguerre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une école de musique associative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs salles polyvalentes sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 salle d'exposition à la Benoïterie de Saint-Pierre-d'Irube</li> </ul>

#### • Associations et acteurs culturels recensés (source : base de données ICB) :

27 acteurs culturels : 16 spectacle vivant + 1 enseignement artistique + 2 littérature + 5 patrimoine + 3 arts visuels